1614 - Jean Richer - Trésor du nouveau style et protocole de la chancellerie de France - BSB Munich

Auteurs : Chancellerie

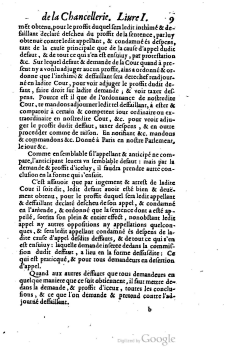

de la Chancellerie. Liure I. 5

mes obtenu, pour le profit duquel lesdits intimez & défaillans declarent defdiche du profit de la sentence, par lay obtenue contre lesdits appellans, & condamnez ès dépens, tant de la cause principale que de la cause d'appel dudit defaut, & de tout ce qui s'en est ensuiuy, par procellation &c. Sur lequel defaut & demande de la Cour quand à prefent ny a voulu iuger aucun profit, ains a ordonné & ordonne que l'intimé & defaillant sera tenu de l'assigner en ladite Cour, pour voir adjuger le profit dudit defaut, faire dont sa ladite demande, & voir nauer dépens. Pource est il que de l'ordonnance de nostredite Cour, ve mandons adjourner ledit ieb d'defaillant, à effet & comparoir à certain & competent iour ordinaire ou extraordinaire en nostredite Cour, &c. pour voir adiuger le profit dudit defaut, iuter despens, & en outre procéder comme de raison. En tesmoin &c. mandons & commandons &c. Donné à Paris en nostre Parlement, le 1. de Mai.

Comme en Conseiller d'appellant & anticipé ne comparoit, ainsi quel Iuges en terdit defaut : mais par la demande & profit d'iceluy, il faudra prendre autre conclusion en la forme qui s'ensuit.

Cet affiuoir que par iugement & arrest de ladite Cour il iuy dit, ledit defaut auoir esté bien & deuement obtenu, pour le profit duquel lesdits appellans & défaillans declarez defdchez de leu appel, & condamnez en l'amende, & ordonné que la sentence dont a esté appelé, sortira son plein & entier effect, nonobstant ledit appel ny autres oppositions ny appellations quelconques, & lesdits appellans condamnez ès dépens de ladite cause d'appel dédits defdiens, & détenir ce qui s'en est ensuiuy : laquelle demande iniuste dedans la commission dudit defdiant, a lieu en la forme desdisline : Ce que iell prouiqué, & pour tous demandeurs en desistion d'appel.

Quand aux autres defdiant que tous demandeurs en quelque maniere que ce soit obstenance, il faut mettre dedans la demande, & profit d'iceux, toutes les conclusions, & ce que l'on demande & prétend contre l'adjourné défaillant.

b

Digitized by Google

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek
LangueFrançais
SourceMünchen (De), Bayerische StaatsBibliothek, BV022623169
Format (largeur x format)8°
CouvertureParis
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek

Informations sur le fichier

Nom original : Page_00174.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.49 Mo
Dimensions : 1276 x 1979 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 19/07/2017 Dernière modification le 15/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/72898